



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Deuxième session, 58<sup>e</sup> législature**

---

**FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 4**  
**le vendredi 4 décembre 2015**

---

**AFFAIRES COURANTES**

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS**

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

***Débat ajourné par M. Coon.***

***Reprise du débat le vendredi 4 décembre 2015.***

## **PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE**

### ***Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée***

2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles.* L'hon. M. Arseneault.

3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick.* L'hon. M. Doherty.

4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M. Doherty.

## **MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### ***Motions réglées***

**Motion 5 — L'hon. M. Fraser.** Adoption de la motion le 2 décembre 2015.

## **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

5, *Loi sur les emplois verts.* M. Coon.

## **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### ***Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 1 — M. Steeves,** appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement actuel, il n'était pas question d'enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre est réputé avoir promis, durant une réunion préélectorale de la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, qu'il n'enlèverait pas aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le gouvernement a effectivement présenté au printemps dernier une politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre a depuis réexaminé la question et a seulement dit que son gouvernement balayait de la table la politique pour l'instant ;

attendu que la ministre du Développement social a dit que la décision d'enlever aux personnes âgées leurs actifs était une politique équitable qui avait été mal communiquée ;

attendu que le premier ministre ne s'est toujours pas engagé sans équivoque à exclure les actifs des personnes âgées de l'évaluation des besoins financiers ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer pour le reste de son mandat un moratoire sur la politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs  
et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec tous les groupes et associations de personnes âgées lorsqu'il est question d'examiner des politiques qui ont une incidence sur les soins aux personnes âgées.

**Motion 2 — M. Higgs**, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;  
attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

**Motion 3 — M. Urquhart**, appuyé par M. B. Macdonald, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province ;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

**Motion 4 — M<sup>me</sup> Dubé**, appuyée par M<sup>me</sup> Wilson, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement ;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficacité dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer

de réaliser des gains d'efficience sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

**RÉUNIONS DE COMITÉS**

Le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne tiendront une réunion mixte le mardi 15 décembre 2015 à 10 h dans la Chambre du Conseil législatif.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative